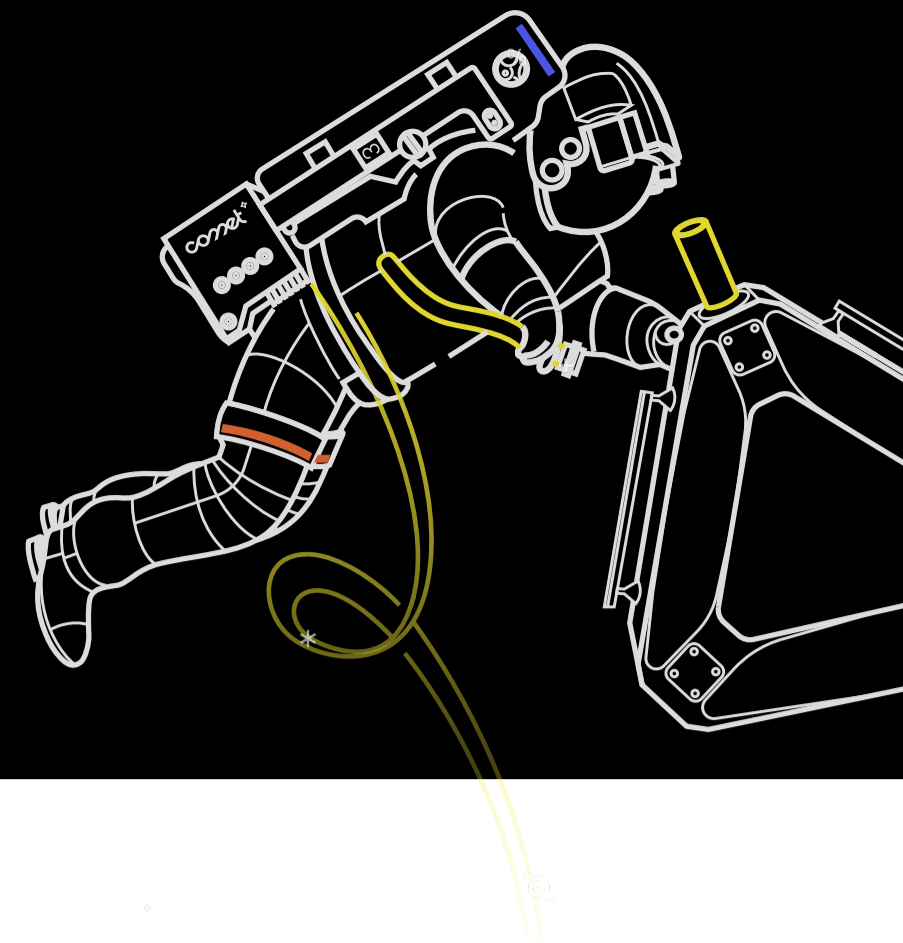
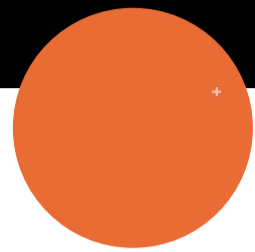


%

*



Charte éthique Staar

Pourquoi une charte éthique ?

La vision et les valeurs comet sont centrées autour de l'indépendant, tout ce que nous faisons DOIT servir l'intérêt de l'indépendant avant tout. Permettant ainsi d'améliorer ses conditions de travail.

Comet oeuvre pour le respect de certaines valeurs telles que :

La transparence : Notamment sur notre système de commissionnement

La sous-traitance : Aucune sous traitance n'est acceptée pour éviter la multiplicité des intermédiaires impliquant notamment une baisse du Taux Journalier (TJM) pour l'indépendant

Le respect des marges : Nous appliquons des marges dans le respect de l'indépendant, elles sont transparentes et identiques quelque soit la mission ou le client.

Nous souhaitons collaborer uniquement avec des partenaires qui partagent nos valeurs et nos engagements éthiques

Contact

Valentin Cordier
co-fondateur de Comet et responsable de Staar
+33 6 73 32 44 42
valentin@comet.co
<https://staar.co/>

A qui cette charte éthique s'applique t-elle ?

Cette charte éthique s'applique à toutes les entreprises de services du numérique (ESN) et Agences Web qui souhaitent utiliser le produit web Staar. Par conséquent bénéficier de notre réseau d'indépendants.

Nos règles d'engagement

Encadrement des marges : nos partenaires s'engagent à ne pas faire plus de 20% de marge sur les taux journaliers des indépendants de la communauté comet.

Transparence des marges pratiquées par les ESN / Agences : nos partenaires s'engagent à communiquer (sur demande) de manière transparente leurs marges aux indépendants de la communauté comet.

Aucune sous-traitance : nos partenaires s'engagent à contractualiser en direct avec leurs clients sans aucun intermédiaire

Encadrement du délai de validation de facture : nos partenaires s'engagent à valider les factures des indépendants 5 jours max après la date d'émission de celles-ci.

Encadrement du délai de paiement : nos partenaires s'engagent à payer les factures des indépendants de la communauté comet sous un délai de max 15 jours après émission de facture. Sauf accord préalable de l'indépendant.

Encadrement du délai de préavis de sortie de mission : nos partenaires s'engagent à avoir un délai de préavis de sortie de mission contractuel de maximum 15 jours ouvrés. Sauf accord préalable de l'indépendant.